



COMMUNIQUE DE PRESSE

Formation des élus - « Suivi de l'aménagement forestier : s'investir dans la gestion de sa forêt communale »

Les Communes forestières de Vaucluse invitent les élus et élues du département à participer à une formation le 20 mai prochain à Châteauneuf de Gadagne sur la gestion des forêts communales à travers la réalisation et le suivi de l'« aménagement forestier », le document de gestion durable des forêts publiques.

Le changement climatique, la prolifération de nuisibles... fragilisent nos espaces forestiers. Les élus ont un rôle à jouer en tant que propriétaires des forêts communales pour assurer la pérennité et la gestion durable de ces peuplements forestiers.

En France, le code forestier prévoit, pour la gestion et la préservation des forêts publiques, des dispositions législatives et réglementaires particulières réunies sous le vocable « régime forestier ». Parmi celles-ci, la gestion des forêts publiques par un opérateur unique, l'Office national des forêts, et la mise en œuvre d'un document de gestion durable sur 20 ans planifiant les interventions (travaux et coupes) dans la forêt communale sont des obligations. Ce document dit « aménagement forestier » est ainsi proposé et réalisé par l'ONF, et validé par la commune.

Afin que les élus appréhendent au mieux le contenu des « aménagements forestiers » et s'approprient leur rôle dans la mise en œuvre de ce document, l'association des Communes forestières de Vaucluse organise une formation à leur attention, qui aura lieu :

**Le jeudi 20 mai 2021 de 14h à 16h45
à Châteauneuf-de-Gadagne (84)**

Journalistes, vous êtes conviés à participer à cette formation

Cette formation sera l'occasion de rappeler ce qu'est un « aménagement forestier », de préciser le rôle décisionnaire de l'élu dans la gestion de la forêt communale et le rôle de gestionnaire forestier de l'Office national des forêts. Des exemples d'aménagements forestiers en vigueur, les interventions des équipes de l'ONF et des Communes forestières, ainsi que des échanges et retours d'expériences des élus présents viendront enrichir les apports proposés lors de cette session.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Contact : Communes forestières de Vaucluse / Tél. 06 37 23 79 93

Contact presse : Laura CHANTOIN / Mobile 07 57 08 16 22 / laura.chantoin@communesforestieres.org